



CANADA

TREATY SERIES 1951 No. 36 RECUEIL DES TRAITÉS

WEATHER STATIONS

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES
OF AMERICA

Signed at Washington June 8 and 22, 1950

In force June 22, 1950

STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Échange de Notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE

Fait à Washington, les 8 et 22 juin 1950

En vigueur le 22 juin 1950

53 777 335

53 777 642

b3177828

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.
Queen's Printer and
Controller of Stationery

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c.
Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie

b317783X

Ottawa, 1960

Price-Prix: 25 cents

Cat. No. E3-51/36

78104-7



EXCHANGE OF NOTES (June 8 and 22, 1950) BETWEEN CANADA AND THE UNITED STATES OF AMERICA RELATING TO THE ESTABLISHMENT OF A NETWORK OF SEVEN WEATHER STATIONS IN THE PACIFIC OCEAN

I

The Ambassador of Canada to the United States of America to the Secretary of State of the United States of America

CANADIAN EMBASSY
AMBASSADE DU CANADA

No. 318

Washington, D.C., June 8, 1950

SIR,

I have the honour to refer to discussions between representatives of our two Governments which were held in Washington on July 25, 1949, with a view to establishing a Pacific Ocean Station Programme.

During these discussions it was tentatively agreed that the following Stations locations would form an acceptable Pacific network of Ocean Stations for establishment at an early date and operation for an interim period until this scheme can be incorporated in a broader international agreement which the International Civil Aviation Organization might find possible to establish within the next few years.

"N"	— 30 Degrees North	— 140 Degrees West
"O"	— 40 Degrees North	— 142 Degrees West
"P"	— 50 Degrees North	— 154 Degrees West
"Q"	— 43 Degrees North	— 167 Degrees West
"S"	— 48 Degrees North	— 162 Degrees East
"T"	— 14 Degrees North	— 133 Degrees East
"X"	— 42 Degrees North	— 151 Degrees East

I have the honour to inform you that the Canadian Government has approved the establishment of the Programme on the understanding that:

- (A) Ocean Station "X" will continue to be operated by the Japanese Government. (This Station is presently located at 39 Degrees North 153 Degrees East).
- (B) Ocean Stations "N" and "O" will be operated by the Government of the United States.
- (C) Ocean Stations "Q" and "S" and "T" will be operated by the Government of the United States as soon as appropriate funds for the purpose are available.
- (D) Ocean Station "P" will be operated by the Government of Canada.

In addition, it is understood that, in consideration of the full operation by the Canadian Government of Ocean Station "P" at 50 Degrees North 145 Degrees West, the United States Government will undertake full operation of Ocean Weather Station "B" at 56 Degrees 30 Minutes North and 51 Degrees West in the Atlantic Ocean, thus enabling the Canadian Government to discharge in the Pacific Ocean its full obligation for both the Pacific and Atlantic Oceans. The latter obligation was established by the International Agreement

(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES (les 8 et 22 juin 1950) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉSEAU DE SEPT STATIONS
MÉTÉOROLOGIQUES DANS L'OcéAN PACIFIQUE**

I

*L'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique au
Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique*

AMBASSADE DU CANADA

N° 318

Washington, D.C., le 8 juin 1950

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer aux conversations qui ont eu lieu à Washington le 25 juillet 1949 entre des représentants de nos deux Gouvernements en vue d'élaborer un programme prévoyant la mise en service de navires-stations météorologiques dans le Pacifique.

Au cours de ces conversations, il a été convenu à titre temporaire qu'un ensemble de stations situées aux points indiqués ci-après constituerait un réseau convenable de stations météorologiques dans le Pacifique, dont il serait possible d'envisager la mise en service à brève échéance et l'exploitation pendant une période transitoire en attendant que le présent projet puisse être incorporé à un accord international plus étendu réalisé dans les quelques années à venir sous les auspices de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Les stations en question seraient situées aux points suivants:

- « N » par 30° de latitude nord et 140° de longitude ouest
- « O » par 40° de latitude nord et 142° de longitude ouest
- « P » par 50° de latitude nord et 145° de longitude ouest
- « Q » par 43° de latitude nord et 167° de longitude ouest
- « S » par 48° de latitude nord et 162° de longitude est
- « T » par 14° de latitude nord et 133° de longitude est
- « X » par 42° de latitude nord et 151° de longitude est

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement canadien a approuvé l'établissement du susdit programme, étant entendu que:

- A) L'exploitation de la station « X » continuera d'être assurée par le Gouvernement du Japon. (Cette station est actuellement située par 39° de latitude nord et 153° de longitude est.)
- B) L'exploitation des stations « N » et « O » sera assurée par le Gouvernement des États-Unis.
- C) L'exploitation des stations « Q », « S » et « T » sera assurée par le Gouvernement des États-Unis dès que les crédits nécessaires à cet effet seront disponibles.
- D) L'exploitation de la station « P » sera assurée par le Gouvernement du Canada.

Il est entendu en outre qu'en considération du fait que le Gouvernement canadien assurera à lui seul l'exploitation du navire-station météorologique « P » par 50° de latitude nord et 145° de longitude ouest, le Gouvernement des États-Unis s'engage à assurer à lui seul l'exploitation de la station « B » par 56° 30' de latitude nord et 51° de longitude ouest dans l'océan Atlantique,

on North Atlantic Ocean Weather Stations, signed in London, on September 25th, 1946;⁽¹⁾ and as revised by the Agreement on North Atlantic Ocean Weather Stations, signed in London, May 12, 1949.⁽²⁾

It is understood that this arrangement would be in consonance with Annex II of the International Agreement on North Atlantic Ocean Weather Stations signed in London September 25, 1946, and in consonance with Article X of the Agreement on North Atlantic Ocean Weather Stations signed in London on May 12, 1949.

It is further understood, if this proposal is acceptable, that both Governments shall notify I.C.A.O. of this arrangement.

If the foregoing proposals are acceptable to your Government I have the honour to suggest that this note and your reply thereto shall constitute an agreement between our two Governments on this matter.

Accept, Sir, the renewed assurance of my highest consideration.

H. H. WRONG

The Honourable Dean Acheson
The Secretary of State of the United States
Washington, D.C.

II

*The Department of State of the United States of America to the
Ambassador of Canada to the United States of America*

DEPARTMENT OF STATE
WASHINGTON

June 22, 1950

EXCELLENCY:

I have the honor to acknowledge the receipt of your note No. 318 of June 8, 1950 which reads as follows:

[See note I]

In reply, I have the honor to inform you that the Government of the United States of America concurs in the foregoing proposals of the Government of Canada and agrees that your note and this reply shall constitute an agreement between the two Governments on this matter.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

James E. WEBB

His Excellency Hume Wrong
Ambassador of Canada

(1) Canada Treaty Series 1946 No. 45.

(2) Canada Treaty Series 1949 No. 12.

ce qui permettra au Gouvernement du Canada de s'acquitter intégralement dans l'océan Pacifique de l'obligation qui lui incombe en ce qui concerne tant l'océan Pacifique que l'océan Atlantique. Cette dernière obligation découle de l'Accord international concernant les navires-stations météorologiques de l'Atlantique du nord, signé à Londres le 25 avril 1946⁽¹⁾ et modifié par l'Accord sur les stations météorologiques flottantes de l'Atlantique du nord, signé à Londres le 12 mai 1949.⁽²⁾

Il est entendu que le présent Accord sera conforme à l'annexe II de l'Accord international concernant les navires-stations météorologiques de l'Atlantique du nord, signé à Londres le 25 septembre 1946, et à l'article X de l'Accord sur les stations météorologiques flottantes de l'Atlantique du nord, signé à Londres le 12 mai 1949.

Il est entendu, en outre, que, si le projet énoncé ci-dessus rencontre l'agrément de nos deux Gouvernements, ils notifieront le présent Accord à l'OACI.

Si votre Gouvernement approuve les propositions ci-dessus, j'ai l'honneur de proposer que la présente note et votre réponse constituent entre nos deux Gouvernements un accord en cette matière.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

H. H. WRONG

L'Honorable Dean Acheson
Secrétaire d'État des États-Unis
Washington (D.C.)

II

*Le Département d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur du
Canada aux États-Unis d'Amérique*

DÉPARTEMENT D'ÉTAT
WASHINGTON

Le 22 juin 1950

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note n° 318 en date du 8 juin 1950, dont la teneur suit:

[Voir Note I]

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence, en réponse à sa Note ci-dessus, que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique est d'accord sur les propositions du Gouvernement du Canada et accepte que votre Note et la présente réponse constituent entre nos deux Gouvernements un accord en cette matière.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

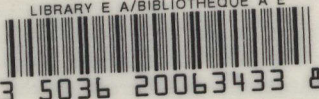
James E. WEBB

Son Excellence Monsieur Hume Wrong
Ambassadeur du Canada

(1) Recueil des Traités 1946 n° 45.

(2) Recueil des Traités 1949 n° 12.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



8 3346002 3605

Il est entendu que le présent Accord sera conforme à l'annexe II de l'Accord international concernant les stations météorologiques de l'Atlantique du nord, signé à Londres le 23 avril 1946, et modifié par l'annexe X de l'Accord sur les stations météorologiques de l'Atlantique du nord, signé à Londres le 12 mai 1948.

Il est entendu, en outre, que les propositions ci-dessus mentionnées ont été approuvées par le Gouvernement canadien et le Gouvernement américain.

Le Département d'Etat des États-Unis a l'honneur de proposer que la présente note et votre réponse constituent un accord en ce qui concerne les propositions ci-dessus mentionnées.

Vous en priez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute considération.

H. H. Wrong

II

Honorable Dean Acheson
 Secrétaire d'Etat des États-Unis
 Washington, D.C. / *Secretary of State of the United States of America*

II

Le Département d'Etat des États-Unis a l'honneur de proposer que la présente note et votre réponse constituent un accord en ce qui concerne les propositions ci-dessus mentionnées.

Vous en priez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute considération.

DÉPARTEMENT D'ÉTAT
WASHINGTON

EXCELLENCE

Le 22 juin 1950

Il est entendu que le présent Accord sera conforme à l'annexe II de l'Accord international concernant les stations météorologiques de l'Atlantique du nord, signé à Londres le 23 avril 1946, et modifié par l'annexe X de l'Accord sur les stations météorologiques de l'Atlantique du nord, signé à Londres le 12 mai 1948.

Il est entendu, en outre, que les propositions ci-dessus mentionnées ont été approuvées par le Gouvernement canadien et le Gouvernement américain.

Le Département d'Etat des États-Unis a l'honneur de proposer que la présente note et votre réponse constituent un accord en ce qui concerne les propositions ci-dessus mentionnées.

Vous en priez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute considération.

Il est entendu que le présent Accord sera conforme à l'annexe II de l'Accord international concernant les stations météorologiques de l'Atlantique du nord, signé à Londres le 23 avril 1946, et modifié par l'annexe X de l'Accord sur les stations météorologiques de l'Atlantique du nord, signé à Londres le 12 mai 1948.

Il est entendu, en outre, que les propositions ci-dessus mentionnées ont été approuvées par le Gouvernement canadien et le Gouvernement américain.

Le Département d'Etat des États-Unis a l'honneur de proposer que la présente note et votre réponse constituent un accord en ce qui concerne les propositions ci-dessus mentionnées.

Vous en priez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute considération.

Il est entendu que le présent Accord sera conforme à l'annexe II de l'Accord international concernant les stations météorologiques de l'Atlantique du nord, signé à Londres le 23 avril 1946, et modifié par l'annexe X de l'Accord sur les stations météorologiques de l'Atlantique du nord, signé à Londres le 12 mai 1948.

James H. Wrong
 Secrétaire d'Etat des États-Unis

Excellence Monsieur Hume Wrong
 Secrétaire d'Etat du Canada

(1) Recueil des Traités 1949 n° 43.
 (2) Recueil des Traités 1949 n° 13.